

AVIS

Réf. : AT.18.35.AV

Date d'approbation : 8/05/2018

Plan communal d'aménagement révisionnel n°54 « Au Bois Saint-Jean » à Bonnelles (SERAING) – Projet de plan

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Collège communal
- *Auteur du RIE :* Pissart S.A.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.51§3 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 4/04/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 24/04/2018

Projet :

- *Localisation :* Bonnelles
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique mixte, zone d'habitat
- *Affectation :* Zone d'activité économique mixte

Brève description du projet et de son contexte :

Le PCA vise à requalifier une zone d'activité économique et une zone d'habitat en zone d'activité économique mixte destinée à accueillir des commerces, PME et activités de loisirs. Le périmètre se situe dans la zone commerciale le long de la route du Condroz (N63 à l'ouest). Il est délimité au nord par un terrain de golf, à l'est par la limite communale avec Liège, au sud par le rue du Vieux Frêne. La zone accueille du commerce (Colruyt), de l'HoReCa et des activités de loisirs. Elle couvre une superficie de 2,6 ha répartis en deux parties :

- partie non révisée au plan de secteur : 1,24 ha (zone d'activité économique mixte existante) dénommée « zone Sud » ;
- partie révisée au plan de secteur : 1,36 ha (zone d'activité économique mixte inscrite en remplacement d'une zone d'habitat) dénommée « zone Nord ».

Le PCA propose une boucle de circulation, trois entrées et deux sorties, ainsi que 409 places de parking. Le périmètre inclut une passerelle existante au-dessus de la N63.

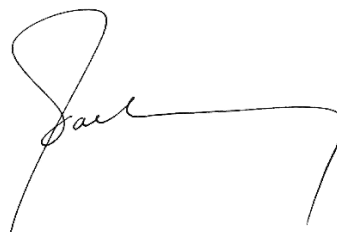
AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel « Au Bois Saint-Jean » révisant le plan de secteur de Liège à Bonnelles (SERAING).

Le Pôle constate en effet qu'il s'agit d'une adaptation du contexte planologique à la situation de fait. Cette adaptation permet en outre une restructuration de la zone, une mutualisation du parking pour les équipements commerciaux et de loisirs, et une réponse aux besoins commerciaux de la route du Condroz, tout en assurant sa complémentarité avec les autres pôles commerciaux de la commune.

Le Pôle regrette que les données de trafic utilisées dans le RIE, datant de 2009, n'aient pas fait l'objet d'une mise à jour.

En matière de voirie, le Pôle demande qu'une servitude publique soit prévue pour les voiries internes au périmètre.



Samuël SAELENS
Président